

Système judiciaire et victimisation secondaire

Il est impératif de venir à bout de la **victimisation secondaire** : il n'est plus concevable de rajouter de la violence judiciaire aux traumatismes des violences sexuelles. **Former les acteur·ices du système de justice pénal**, c'est veiller au bien-être des victimes et inviter celles qui ne l'osent pas encore à prendre la parole.

La France a d'ailleurs été condamnée pour victimisation secondaire par la CEDH en avril 2025 concernant trois procès de personnes mineures.

Face à des cas de pédocriminalité, **cessons de responsabiliser les enfants**, que ce soit par leurs actes ou leur silence.

Rappelons-le : les victimes ne sont jamais responsables de la violence subie.

🚓 Soutien aux lanceur·ses d'alerte

Les personnes dénonçant des faits de violences sexuelles au sein **d'établissements scolaires, médico-sociaux ou hospitaliers** doivent être **entendues et protégées**.

L'affaire Le Scouarnec démontre tristement que **des centaines de victimes auraient pu être évitées** si la parole de son collègue médecin, Thierry Bonvalot, avait été prise en compte en 2005.

🔊 Renforcement des dispositifs d'alerte

L'État doit renforcer les moyens du **119** (numéro d'urgence pour l'enfance en danger) ainsi que **de toutes les structures chargées de recueillir, accompagner et protéger la parole des enfants**.

Actuellement, **ces services ne sont pas en capacité d'aider ni de protéger les enfants comme il se doit**.

Revendications législatives

Nous demandons également que soient reconnus dans la loi :

- La **sérialité** comme circonstance aggravante dans les cas de viols et d'agressions sexuelles. Dans le cas du procès Le Scouarnec actuel, ce dernier ne pourra pas être condamné à 20 ans ferme, la peine de sûreté maximale n'existant pas en France pour le viol.
- **la peine à 30 ans** pour les cas de pédocriminalité et de viol.
- **l'imprescriptibilité** des faits de violences sexuelles sur les enfants, notamment parce que la personne victime ne choisit pas le moment où les souvenirs traumatiques remonteront à la surface (parfois des dizaines d'années après les faits) et sa temporalité n'est pas forcément celle de la justice.

Rappelons que **la lutte contre la pédocriminalité s'inscrit dans la dynamique globale de lutte contre les violences sexuelles et les violences faites aux enfants**.

Le 24 mai 2025 à 14h, mobilisons-nous !

Nous appelons **toutes les personnes soucieuses que cessent ces violences à se rassembler** afin d'exiger **justice et protection des enfants**, aujourd'hui et pour les générations futures.

- À Vannes, à 14h, Place des Lices

En rejoignant la Marche pour l'Enfance et la Jeunesse @mej_marche_enfance_jeunesse :

- À Paris, à 14h, Place de la République
- À Nice, à 14h, Place Masséna
- À Metz le 28 mai, à 14h, Place de la République

Contact presse : action.proces.lescouarnec@gmail.com

Organisations signataires : Association nationale des études féministes (ANEF), Attac 56, CGT ComÉgaMix Vannes, Coalition Féministe pour une Loi Intégrale, Collectif des victimes de Joël Le Scouarnec, (antenne du) collectif enfantiste Lille, Collectif Grève Féministe, Collectif IVG TENON, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif Ker Arc-En-Luites, Collectif VSS Santé, Fédération SUDPTT, Femmes avec..., La collective des mères isolées, Liberty Max, Mouv'enfant, Nous toutes national, Nous toutes Vannes, On veut du soleil, Peps Ecoféminisme, (confédération du) Planning familial, Planning familial 56, (association) Protéger l'enfant, SMG (Syndicat médecine générale), Solidaires 56, Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques France, Union Locale CGT Vannes, Union Syndicale Départementale, CGT Santé Action Sociale du Morbihan, Union Syndicale Solidaires.